

Formation « CONDUIRE UN RUCHER EN AB »

Saint-Estève-Janson (13) – *Lundis 15 et 22 octobre 2018*

Contexte

La filière apicole biologique fait face à un triple défi :

- Une filière confrontée à des crises sanitaires et climatiques à répétition et des phénomènes de mortalité accrue dans les cheptels
- Une production de miel largement insuffisante pour couvrir les besoins du marché local
- Une demande de produits bio en hausse constante

Face à ce constat, Agribio 13 propose aux agriculteurs, apiculteurs ou porteurs de projets, un module technique de découverte abordant la pratique de l'apiculture dans son ensemble tout en insistant sur les spécificités du cahier des charges de l'agriculture biologique. Le contenu pédagogique vise à la fois à former, encourager et mettre en garde les personnes souhaitant s'orienter vers ce mode de production, pour les aider à éviter les pièges et à construire un projet efficace économiquement, en vendant des produits de qualité, tout en préservant durablement les capacités des populations d'abeilles à se développer et à se défendre contre les maladies, prédateurs, etc.



Objectifs de la formation :

- Acquérir les connaissances techniques et réglementaires de base ainsi que des méthodes de travail pour la conduite d'un rucher en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Eviter les pièges et mieux appréhender les difficultés inhérentes au mode de production bio, de façon à construire un projet viable ou à adapter ses pratiques pour gagner en efficacité.

Où et quand ?

Lundis 15 et 22 octobre 2018

A St Estève Janson (13)

Les Ruchers de la Trevaresse

Avec

Ugo BONDIL, apiculteur bio à St Esteve Janson, formateur.



Public

Agriculteurs qui souhaitent diversifier leur activité, apiculteurs débutants ou amateurs, porteurs de projet.

Programme pédagogique

Jour 1 :

Matinée (9h-12h30) : Formation théorique en salle

- Introduction à l'apiculture (principes de base, morphologie et caractéristiques des différents types d'abeilles...)
- Conduite technique d'un rucher en bio:
 - Choix des ruches et autres matériels de rucher
 - Choix des emplacements et zones de butinage
 - Manipulation d'une colonie : état d'esprit, gestuelle...
 - Gestion du cheptel et des pratiques d'élevage
 - Gestion sanitaire intégrée du cheptel, alimentation des colonies et phénomènes d'intoxication
 - Gestion et élevage de reine
 - Cires et autres intrants : gestion et approvisionnement
 - Récolter le miel (+ spécificité du miel de lavande bio)
 - Les autres produits de la ruche (pollen, gelée royale, propolis, venin...)
 - Transhumance et pollinisation

Après-midi (14h-17h30) : pratique (miellerie et/ou rucher en fonction de la météo)

- Visite technique de la miellerie bio des Ruchers de la Trevaresse,
- Evaluation de l'état général de la colonie et diagnostic pré-hivernage

Jour 2 :

Matinée (9h-12h30) : Formation théorique en salle

- Difficultés rencontrées au cours d'une conversion à l'AB
- Exigences règlementaires générales de l'apiculture
 - Prophylaxie, normes sanitaires et autres
 - Autres aspects règlementaires, aides...
- Exigences spécifiques de l'apiculture biologique :
 - Connaître les sources règlementaires
 - Maîtriser les exigences de traçabilité
- Transformer et commercialiser ses produits
 - Conditionnement et/ou transformation des différents produits de la ruche
 - Gérer sa miellerie (choix du matériel, organisation du travail...)
 - Débouchés/circuits de commercialisation



Après-midi (14h-17h30) : pratique (miellerie et/ou rucher en fonction de la météo)

Mise en application au rucher de certains aspects abordés le matin (à préciser en fonction de la météo et des attentes exprimées par les participants) et en particulier :

- Traitement anti-varroa : méthodes autorisées en bio et nouvelles alternatives aux traitements chimiques
- Préparation de la mise en hivernage des colonies

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Théorie : Présentation orale avec supports visuels (diaporama, vidéos), et échanges interactifs entre l'intervenant et les participants. Des documents imprimés synthétisant les bases théoriques et les données techniques et réglementaires pour la conduite du rucher en AB seront également remis à chaque stagiaire.

Pratique : Une partie de la journée (début d'après-midi, en fonction de la météo) se déroulera sur le terrain, au rucher et/ou en miellerie, pour démonstration et mise en pratique concrète des éléments théoriques présentés en salle.



Evaluation :

L'acquisition des connaissances est évaluée au fur et à mesure par des échanges entre intervenant et participants, ainsi que lors des séances pratiques au rucher/en miellerie.

Un questionnaire de satisfaction est remis aux participants en fin de formation.

Infos pratiques

Équipement : Pensez à apporter votre tenue et protections (gants + combinaison/vareuse/voile) et éventuellement le matériel de base (enfumoir, lève-cadre...). Toutefois, si vous n'en possédez pas, des tenues pourront vous être prêtées. Dans ce cas merci de nous le signaler à l'avance.

Repas de Midi : Restaurant/plateau repas (prévoir 15€ par repas) ou repas tiré du sac (à définir ultérieurement)

Tarifs et prises en charge :

- Pour les **agriculteurs et porteurs de projets d'installation**, le fonds VIVEA prend en charge **l'intégralité des frais pédagogiques**.
- Pour les **salariés, techniciens et conseillers agricoles** : **350 €**. Le coût de la formation peut être pris en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez pour vos droits individuels à la formation.
- **Autre participants** (particuliers, professionnels sans possibilité de prise en charge...): **nous consulter**

POUR PLUS DE PRECISIONS SUR CETTE FORMATION :

Clara Landais, Conseillère Agriculture Biologique d'Agribio 13 : 04 42 23 86 59 - agribio13-technique@bio-provence.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et Prénom: Raison sociale :.....

Adresse :

Code postal/ville :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance :/...../..... Diplôme le plus élevé obtenu :

Votre statut : Chef d'exploitation/porteur projet (production :)
 Cotisant solidaire
 Salarié agricole Technicien, conseiller agricole autre, précisez.....

Je m'inscris à la formation «Conduire un rucher en agriculture biologique » des 15 et 22 octobre 2018 en tant que :

Agriculteur/porteur de projet : Frais pédagogiques pris en charge par VIVEA

→ Joindre un chèque de **30 €** à l'ordre d'Agribio 13 pour la caution. Il vous sera restitué à l'issue de la formation.

Nouveaux installés/porteurs de projet : joindre une attestation de contributeur VIVEA ou une attestation de démarche d'installation ou une attestation d'affiliation MSA.

Autre participant

→ Joindre un chèque* de€ à l'ordre d'Agribio 13.

Prise en charge possible pour les salariés, conseillers ou techniciens agricoles (OPCA, FAFSEA...).

** Voir tarifs en page précédente. Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation. Si l'aspect financier pose problème, n'hésitez pas à nous contacter.*

Bulletin à renvoyer complété, accompagné du chèque de caution

avant le 30 septembre 2018

AGRIBIO 13

Maison des agriculteurs – 22, av. rue Henri Pontier

13626 Aix en Provence Cedex 1

agribio13-technique@bio-provence.org – 04 42 23 86 59